

# MISE EN PLACE DU DUERP DANS L'ARTISANAT



**DÉLAI D'ACCÈS :**  
72 HEURES

**DURÉE :**  
7 HEURES (1J)

**PRIX :**  
500 € HT / 600 € TTC\*

**FORMATION :**  
DISTANCIEL OU PRESENTIEL

**PARCOURS :**  
ACTION DE FORMATION

**CAPACITÉ D'ACCUEIL :**  
JUSQU'À 8 APPRENANTS

**TAUX DE SATISFACTION :**  
9.6/10 (35 AVIS)

**TAUX DE RÉUSSITE :**  
100%

**TAUX D'ASSIDUITÉ :**  
100 %

Session 2024.\*\*

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de son entreprise artisanale, de l'identification des dangers au programme d'actions, et connaître les obligations de l'employeur en matière de prévention. Formation conçue pour les métiers suivants : [bâtiment, alimentation, fabrication, services...]. Pour mettre à jour un document existant et analyser les accidents du travail, voir la formation « Mettre à jour le DUERP dans l'artisanat ».

### Prérequis :

Aucun prérequis de connaissances. Chaque apprenant doit disposer des équipements suivants pour suivre la formation dans de bonnes conditions :

- Un ordinateur (portable ou fixe) en bon état de fonctionnement,
- Une connexion Internet stable (fibre, ADSL ou 4G minimum),
- Un navigateur à jour (Chrome, Firefox, Safari ou Edge),
- Un casque audio avec micro ou des écouteurs,
- Une webcam fonctionnelle (obligatoire pour les classes virtuelles et les évaluations à distance),
- Une adresse e-mail active pour la communication avec l'équipe pédagogique.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du bénéficiaire et la disponibilité des équipements requis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation avec les accès à la plateforme est adressée au participant.

Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier.

7 heures à distance réparties sur 1 journée : séquences e-learning : 2h ; exercices d'application : 3h ; classe virtuelle : 2h.

### Financement :

Financements mobilisables selon votre situation : FAFCEA (chefs d'entreprise artisanale et conjoints), plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement.

Tarif : 500 € HT, soit 600 € TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Contacts \*\*\* :

**Pôle Direction** : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

**Pôle Administratif** : Responsable - BONNET Margot

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

**info@fpa-hse.fr**

Ou via notre site internet :

**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**

Ou par téléphone :

**03.29.27.31.07**

### Pour qui :

- Chefs d'entreprise artisanale et conjoints collaborateurs
- salariés désignés compétents en santé et sécurité au travail
- membres du CSE ou de la CSSCT le cas échéant.

**Pôle Comptabilité** : Responsable - DUREUX Louisa

**Pôle Qualité** : Responsable - DUREUX Sarah

**Pôle Pédagogique** : Responsable - DUREUX Louisa

**Pôle Communication** : Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

ÉLABORER ET UTILISER LE DOCUMENT UNIQUE.

2

CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LE COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION (C2P).

3

UTILISER LES PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS DU LOGICIEL POUR GÉRER LE DOCUMENT UNIQUE.

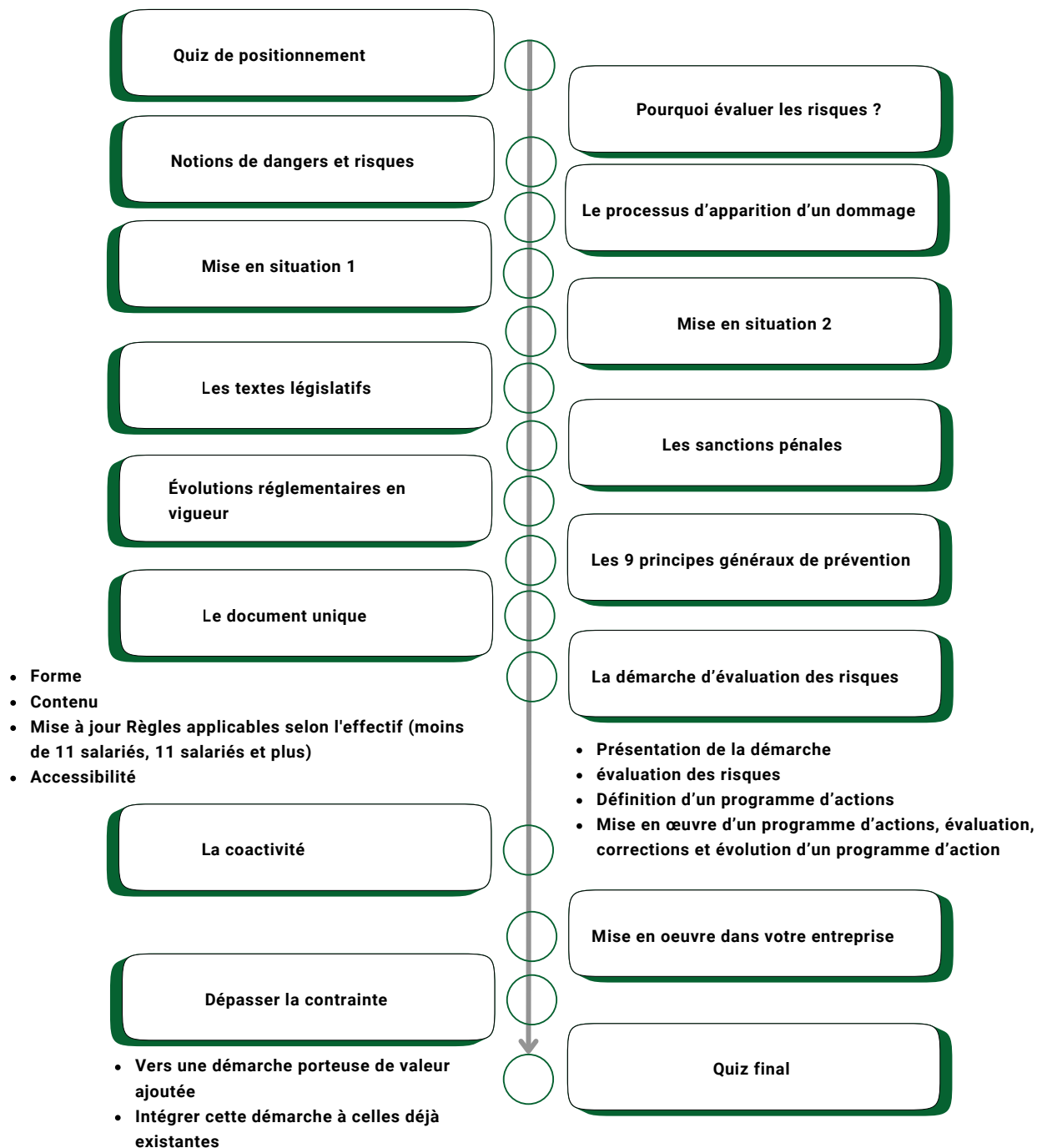
## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes.

Supports — Documents projetés, fiches de procédures, remis à chaque participant.

Suivi de l'assiduité — Relevés de connexion horodatés pour les séquences e-learning, avec durée effective par module. Émargement électronique par demi-journée pour le webinaire. Validation des quiz de progression conditionnant l'accès à la séquence suivante. Les relevés sont conservés dans le kDrive – conservés et joints au dossier du bénéficiaire.

# CONTENU DE LA FORMATION :



## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : \*\*\*\*

### Suivi de l'exécution :

- relevés de connexion horodatés des séquences e-learning,
- émargement électronique du webinaire,
- certificat de réalisation.
- Évaluation des acquis : quiz de positionnement ; mises en situation 1 et 2 (cas tirés des métiers de l'artisanat) ; quiz final (seuil de réussite : [ ] %).

### Évaluation des acquis :

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

### Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

### Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la plateforme, des séquences et du webinaire.
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

### Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Louisa DUREUX — Formatrice spécialisée en santé et sécurité au travail depuis plus de 20 ans (responsable QSE, IPRP, gestes et postures, PRAP).

Engagements : adapter les cas pratiques aux situations réellement rencontrées ; répondre aux questions posées pendant les séquences e-learning sous 48 heures ouvrées ; maintenir une veille sur la réglementation en santé et sécurité au travail, notamment sur le document unique et le C2P ; prendre en compte les retours des participants. — 06.66.85.03.37, [louisa.dureux@fpa-hse-france.fr](mailto:louisa.dureux@fpa-hse-france.fr)

## ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité de la formation à distance — Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran. La plateforme permet l'affichage en plein écran et le sous-titrage automatique ; les séquences enregistrées sont sous-titrées sur demande. Le rythme des séquences e-learning est libre, dans la limite de la durée de la session.
- Aménagements possibles — Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, assistance technique à la connexion, remise anticipée des supports.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : [president@fpa-hse.fr](mailto:president@fpa-hse.fr). Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

## PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — [signalement@fpa-hse.fr](mailto:signalement@fpa-hse.fr)

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — [president@fpa-hse.fr](mailto:president@fpa-hse.fr)

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

\*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

\*\* Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfaction : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir des relevés de connexion et de l'émargement du webinaire. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

\*\*\* Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à [info@fpa-hse.fr](mailto:info@fpa-hse.fr) ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

\*\*\*\* Recours — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, [sarah.dureux@fpa-hse-france.fr](mailto:sarah.dureux@fpa-hse-france.fr). La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.